

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Pierre-Yves SUTTER - Adjoints, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Ouari BELAOUNI, Jean-Claude ANCELIN, Quentin HAFEKOST - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT, Luc BERNARD, Martial DUCASSE, Christophe GODARD, Maryline DOUARD, Sylvie DAVAL

Absents : Patrick ADAM

Procuration : M. Ismaël MOUMAN à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Chantal GRISIER à Mme Sylvie NARDIN
M. Christophe VAILLANT à M. Rémy ENDERLIN
M. Luc BERNARD à M. Fernand BURKHALTER
M. Martial DUCASSE à M. Sébastien MANCASSOLA
M. Christophe GODARD à Mme Maryse GIROD
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
Mme Sylvie DAVAL à Mme Marianne ECOFFET

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Marianne ECOFFET – Conseillère d'Opposition liste Héricourt en Commun : je souhaite juste un éclaircissement sur un point abordé lors de la précédente séance. Je reviens sur la fuite de 24 000 m3. M. CHOPARD indique que la fuite était sur un terrain privé. Là on est au clair, la fuite a bien été détectée sur un terrain privé. Mais par rapport à la conduite : la fuite était-elle sur le branchement qui reliait la maison à la conduite principale ou est-ce que la conduite principale passait sur le terrain du privé ?

Le Maire : je vais vous répondre mais ce n'est pas une observation quant au PV. La réponse a été apportée lors de la séance. Je pense que c'est sur le branchement.

Marianne ECOFFET : donc c'était sur une canalisation privée ?

Le Maire : mais cette canalisation peut être en partie dans le domaine privé et en partie sur le domaine public. Nous n'allons pas refaire la séance du 19 septembre. Ce n'est pas une observation quant au PV.

Marianne ECOFFET : la précision pour moi est essentielle, car j'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'une conduite principale. Donc vous me certifiez qu'il ne s'agissait pas d'une conduite principale ?

Le Maire : évidemment, sinon il n'y aurait pas eu de problème.

Marianne ECOFFET : mais il n'y a pas eu de facture au particulier puisque c'est passé en perte de réseau.

Le Maire : oui, Véolia a été bon prince dans cette affaire compte tenu de l'hospitalisation de la personne concernée. Mais je le répète, je ne vais pas refaire la précédente séance. Il faut vous renseigner pour apprendre les procédures en cas de fuite d'eau. Véolia a fait preuve de bienveillance vis-à-vis de cette personne.

Marianne ECOFFET : donc on est bien d'accord, la fuite était sur le terrain du particulier.

▪ **RAPPORT N°2 : Concours d'urbanisme – présentation du candidat retenu**

Le Maire expose que par délibération du mois d'Avril 2022, la Ville d'Héricourt a lancé un concours d'urbanisme portant sur le secteur de la Place du Marché et de l'ancienne usine Packmat.

Le Jury du concours a reçu, les 27 et 28 septembre, les trois groupements qui ont travaillé sur ce projet. A l'issue des présentations, le Jury a proposé de retenir le groupement composé du bureau d'étude EVI et du cabinet d'architecture Peter en raison de :

- La cohérence du projet par rapport aux objectifs décrits dans le cahier des charges du concours
- L'adéquation de l'équipe avec la nature et les ambitions du projet

Le groupement a proposé un travail en collaboration avec la Ville d'Héricourt visant à requalifier l'ensemble du site. Il a été décidé de travailler en plusieurs étapes avec, dans un premier temps, l'aménagement de la gare routière sur l'ancienne usine Packmat.

Les aménagements seront réalisés conformément aux préconisations des différents financeurs du projet (en particulier en tenant compte des questions environnementales).

Les illustrations jointes correspondent à la présentation en Jury et feront l'objet d'un travail de concertation avec les élus, les riverains, les usagers... afin de converger vers un projet respectant l'ensemble des contraintes.

Il est donc demandé à l'Assemblée de prendre connaissance de l'avancement du projet.

Le Maire : les terrains Packmat ont été acquis en juillet et j'ai signé l'acte chez le notaire le 30 octobre dernier.

3 équipes avaient candidaté : une équipe parisienne l'Atelier Cité Architecture, le Cabinet BEREST/Sortons du Bois et le Cabinet EVI avec M. Jonathan Bailly associé au cabinet d'architecture Peter. Le jury s'est prononcé presque unanimement sur le Cabinet EVI, une seule personne avait choisi un autre projet. Nous avons d'abord choisi une équipe et ensuite un projet. Le projet présenté par l'équipe nous paraît plus simple, plus en correspondance avec le projet municipal. J'ajoute que les esquisses jointes au rapport ne sont pas contractuelles.

Quentin HAFEKOST – Conseiller d'Opposition liste Héricourt en Commun : c'est un beau projet sur le papier, notamment l'espace vers la CCPH qui mériterait encore quelques arbres mais cela fera un bel écrin de verdure, ainsi que l'allée traversant la place toute arborée.

J'ai quelques questions : qu'appellez-vous sur le plan « rez-de chaussée commerciaux plus dynamiques » ? C'est un pari sur le développement de commerces ?

Fernand BURKHALTER : non il n'est pas prévu pour l'instant de développement de commerces à cet endroit. Le projet a quatre aspects principaux :

- la requalification de la place du marché
- l'implantation d'une gare routière, ce sera plutôt la gare routière qui sera créée en premier
- la relocalisation du siège de la CCPH
- l'accueil d'un grand service public à côté à la place de l'espace vert que vous mentionnez, ce qui permettra d'avoir 40 salariés supplémentaires à Héricourt

Le projet n'est pas encore définitif, il peut être ajusté. Le concours était sur esquisse et peut être amendé, différé, l'avenir le dira. Ce que j'ai apprécié dans la présentation de ce projet, est qu'il remettait un peu de nature en ville, sachant qu'il y aura quand même du béton. Il ne faut pas se leurrer. Les centres villes sont destinés à être densifiés. Je précise qu'à proximité immédiate il y a 12ha d'espaces protégés, qui sont un espace vert naturel que nous avons créé et protégé. C'est ce que nous appelons le parc du Lycée.

Tous les espaces verts et le ruisseau figurant sur l'esquisse ne sont pas contractuels.

Quentin HAFEKOST : donc le ruisseau n'est pas contractuel, c'était une de mes questions.

Le Maire : nous reviendrons sur chacun des projets ultérieurement, en temps voulu. Le premier sera l'aménagement de l'espace de la gare routière.

Quentin HAFEKOST : concernant la gare routière, nous réaffirmons que cet aménagement répond à un besoin de sécurisation et qu'il figurait dans nos propositions. Nous espérons qu'elle servira bien de connexion avec Belfort et PMA. Toujours vis-à-vis de la gare routière, j'entends bien que c'est un projet, une esquisse. Lors d'un précédent Conseil Municipal vous aviez indiqué que la gare routière se trouverait proche de la dorsale cyclable. Pour l'instant, je ne vois pas de piste ou de bande cyclable, ni de garage à vélos. Ce serait bien d'avoir par la suite cette réflexion. Enfin, notre groupe pense qu'on aurait eu la place sur cette zone, d'y inclure un cinéma.

Le Maire : la gare routière figurait en toutes lettres dans notre projet. Quant au cinéma, le cabinet retenu ne l'a pas suggéré. Je ne veux pas repartir sur un débat à ce sujet, je sais bien que vous polémiquez pour détruire ce projet car vous n'avez pas de projet. Comment pourriez-vous avoir un projet puisque vous n'êtes pas aux manettes. Un cinéma en centre ville, mais comment ?

Quentin HAFEKOST : ce n'est pas parce que nous sommes dans l'Opposition que nous n'avons pas d'idées ni de projets.

Marianne ECOFFET : je voudrais connaître les modalités de concertation et savoir si parmi les usagers invités il y aura les parents d'élèves du lycée et les lycéens.

Fernand BURKHALTER : la présentation sera publique comme à chaque fois et toute la ville est à invitée. J'en ai fait une sur tous les grands projets, vous devriez le savoir.

Marianne ECOFFET : quel est le calendrier de la concertation ?

Le Maire : le calendrier n'est pas encore établi.

Marianne ECOFFET : il va y avoir un travail de concertation avec les Elus, les riverains, les usagers, mais il n'y a pas de calendrier ?

Le Maire : je ferai une réunion publique projet par projet le moment venu, comme je l'ai toujours fait depuis 2014.

Le rapport est une information et n'est donc pas soumis au vote de l'Assemblée.

▪ **RAPPORT N°3: Adhésion à la SPL Territoires 70**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement, expose que le 24 juin 2019, le Département de la Haute-Saône a créé la Société Publique Locale « Territoires 70 » et a décidé d'en ouvrir le capital aux communes et aux communautés de communes de la Haute-Saône par la vente par le Département à chacune de 100 actions d'un montant total de 10 000 €.

Cette SPL, qui vient en complément d'autres outils à disposition des collectivités tels que la SEDIA ou l'EPF Doubs Bourgogne Franche-Comté, a pour objet l'exercice d'activités d'étude, de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion :

- D'opérations visant à l'attractivité et à la solidarité territoriale ainsi qu'à l'accès aux services publics,
- D'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- D'opérations visant à réhabiliter des quartiers existants,
- D'opérations de construction d'équipements à caractère culturel ou touristique.

Elle peut également :

- Mener, à la demande des collectivités, toutes études, missions d'assistance ou de coordination nécessaires aux opérations d'aménagement et de développement,
- Etudier, coordonner, promouvoir et mettre en œuvre toutes initiatives propres à favoriser la maîtrise de l'énergie et le déploiement d'énergies nouvelles ainsi que toute activité à caractère environnemental,

- Assurer, de façon transitoire ou à long terme, la gestion, l'exploitation, le portage, l'entretien, la commercialisation de bâtiments et ouvrages en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur.

A cet effet, la SPL peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations foncières, mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à son objet. Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Aussi, il est proposé que la Ville d'Héricourt entre au capital de la Société Publique Locale « Territoires 70 » moyennant l'achat de 100 actions au Conseil Départemental de la Haute-Saône pour un montant total de 10 000€.

Cette entrée au capital est motivée, dans un premier temps, par la perspective d'un accompagnement par la SPL dans le projet de construction et de mise en œuvre d'une nouvelle chaufferie bois dans le quartier des Chenevières.

La SPL accompagnera la Ville d'Héricourt dans les premières étapes de diagnostic du projet :

- Faisabilité technique sur le site proposé (diagnostic réseau, contraintes foncières...)
- Consultation des clients envisagés pour le projet : Habitat 70, Département, Ville d'Héricourt...
- Analyse du patrimoine et des besoins en chauffage pour dimensionner l'équipement au plus juste
- Etude financière complète
- Proposition d'un calendrier opérationnel
- Montage juridique de la future concession de service public

Ces premières étapes se dérouleront au premier semestre 2023 afin d'envisager la mise en service de la chaufferie bois en 2026.

Il est proposé

- De VALIDER l'entrée au capital de la SPL « Territoires 70 » moyennant l'acquisition de 100 actions pour un montant de 10 000 €
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion

Fernand BURKHALTER : nous avons décidé d'adhérer à la SPL Territoires 70 pour notre projet de chaufferie bois. Nous n'avons pas d'autre besoins identifiés, parce que la Ville a les moyens de porter toutes les opérations.

Le projet de chaufferie bois est une opération qui concerne le logement social principalement, soit les 550 logements des Chenevières, peut-être un peu plus si on y ajoute les pavillons individuels d'habitat collectif qui pourraient éventuellement s'y rattacher. Habitat 70 est donc en première ligne sur ce projet. La Ville sert de support juridique avec la SPL parce que nous pourrions avoir des équipements à raccorder, je pense à l'école maternelle Louise Michel, peut-être l'école Robert Ploye mais pas dans un premier temps parce que les installations sont neuves mais dans quelques années, le CMS, l'espace Jean Ferrat et peut-être à terme le Collège Pierre et Marie Curie. Donc la chaufferie bois sera dimensionnée en conséquence. C'est un investissement de l'ordre de 8 millions d'euros environ.

La SPL a été créée par le Département, en partie pour accompagner Vesoul également dans un programme de chaufferie bois. Aucune autre ville ne s'est prononcée depuis à part Héricourt, mais cela peut encore venir.

Ce projet de chaufferie bois aux Chenevières est un beau projet écologique, qui va dans le sens des énergies renouvelables qui sont nombreuses en Haute-Saône qui comprend sur son territoire 60% de forêts. La Haute-Saône œuvre largement au maintien du climat. C'est un département exemplaire en raison de sa ruralité. Peut-être y aura-t-il un jour une taxe au profit de ces départements qui apportent du « vert » au climat.

Le vote est unanime.

- **RAPPORT N°4: Personnel Territorial : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité - délibération annuelle**

Le Maire expose qu'afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au Centre Socioculturel Simone Signoret au niveau de l'animation et de l'encadrement auprès des adolescents de 12 à 17 ans, pour les diverses activités du centre et l'accompagnement lors des sorties et séjours pendant les vacances scolaires (article L332-23 2° du code général de la fonction publique), il vous est proposé de :

- valider pour l'année 2023, le recrutement au maximum de 5 adjoints d'animation contractuels pour chaque période de vacances scolaires.
- m'autoriser à effectuer les formalités de recrutement des agents et à signer les contrats d'engagement ainsi que toute pièce utile au recrutement.

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération des fonctionnaires.

Le temps de travail des agents pourra atteindre le temps complet et ce en fonction des activités organisées et du nombre de participants, les agents étant rémunérés, après service fait, sur la base des heures réellement effectuées. Néanmoins lors des séjours organisés à l'extérieur, leur rémunération s'établira sur un forfait maximum de 8 heures de travail par jour réellement travaillées toutes sujétions comprises, augmenté de 2 heures en cas de permanence effectuée la nuit.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°5 : Rapport annuel sur les OM et le service des déchets 2021.**

Danielle BOURGON expose que la compétence déchets a été transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) dès la création de cette dernière.

Conformément à la loi Barnier du 2 février 1995, Le Président doit présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ce service.

Ce rapport doit également être présenté par le Maire de chaque commune membre à son conseil.

Le rapport étant d'abord voté à la Communauté de Communes, il a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 21 octobre dernier.

Il est proposé de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets dont chaque Conseiller Municipal a pris connaissance au préalable afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Danielle BOURGON ajoute : vous avez pu prendre connaissance du document en amont, donc je ne vais pas en faire lecture. En résumé, la Communauté de Communes compte 23 communes, pour un territoire de 163,61m² et 25 179 habitants. Page 43 du document, sont répertoriés les dossiers qui ont été engagés et poursuivis en 2022 avec entre autres : le complément des dotations de bacs, la commande d'une benne de collecte arrière traditionnelle etc.

Le Maire : le rapport est complet, très détaillé comme d'habitude et je remercie les agents de la Communauté de Communes pour leur travail.

Quentin HAFEKOST : notre groupe s'associe également à vous pour saluer le travail des services de la CCPH. Je fais juste une remarque quant au compostage collectif. Je redis une nouvelle fois que le compostage collectif est le seul moyen d'éliminer les déchets tout en diminuant la facture pour les usagers, notamment en logements collectifs au centre ville, aux Chenevières, aux Pologne etc. Notre groupe attend par conséquent énormément du partenariat avec l'ADEME à ce sujet.

Fernand BURKHALTER : là encore nous sommes exemplaires car nous sommes une des premières collectivités à avoir lancé une étude sur la valorisation des déchets putrescibles. Cette valorisation se fera sur la base du volontariat que nous allons accompagner et encourager, mais nous n'allons pas mettre un agent derrière chaque particulier. On peut tout faire mais cela implique un coût. D'ailleurs tous les territoires qui se sont lancés dans la valorisation des déchets putrescibles s'en mordent les doigts car c'est extrêmement coûteux. Il faut que les habitants se saisissent de cette démarche, nous mettrons à disposition des outils, mais nous n'allons pas les gérer.

C'est un mouvement qui sera extrêmement lent, comme toujours lorsque ce genre de chose repose sur le volontariat des habitants. Cela dit je souhaite qu'il soit le plus rapide possible, mais il ne faut pas se faire trop

d'illusions sur la citoyenneté dans ce domaine, même si quelques citoyens m'ont déjà interrogé à ce sujet et se portent volontaires. Ce ne sont que quelques personnes et il y a 5 000 foyers à Héricourt. Nous parlons du logement collectif, les habitats individuels ont déjà un certain nombre de matériel individuel.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote, le Conseil Municipal prend acte de la diffusion.

- **RAPPORT N°6 : Service public local Fourrière Automobile : rapport du délégataire pour la gestion 2021**

M. GODARD – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité devant rejoindre l'Assemblée à 19H, M. le Maire décide de passer au rapport n°7.

- **RAPPORT N°7 : Cession de terrain rue Marcel Durry à TAVEY**

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, expose que la Commune a été saisie d'une demande d'acquisition de terrain en vue de régularisation d'un terrain situé rue Marcel Durry à TAVEY, à l'avant de la parcelle cadastrée 285497A00441 qui supporte un bien appartenant à l'indivision COLOM.

Ce terrain permet l'accès au garage de la maison située 15 rue Marcel Durry, et est également en partie occupé par un escalier maçonné permettant l'accès au rez-de-chaussée de la maison.

Ainsi, la surface exacte à vendre à l'indivision COLOM a été déterminée par un géomètre et la transaction porte donc sur une surface de 72 m² au prix de 20 € le mètre carré, soit un total de 1 440 €.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette cession aux conditions financières susmentionnées et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Le vote est unanime.

- **RAPPORT N°8 : Echange de terrain rue des Prés**

Le Maire expose que dans le cadre du développement des modes de déplacement doux sur le territoire de la commune, il est prévu de relier le quartier des « Pologne » au centre-ville par une passerelle de 45 m de long, 400 000€ de travaux, qui surplombera la Lizaine pour déboucher sur la rue des Prés. Cette passerelle arrivera le 16 novembre prochain.

Aussi, afin de mener à bien ce projet, il convient de procéder à un échange de terrain, sans soulte, avec la société CCNO (In Ouïe Cours).

Ainsi, la commune va acquérir :

- 142 m² à prélever de la parcelle cadastrée AR 0698
- 3 m² à prélever de la parcelle cadastrée AR 0699

et va céder, en échange à la société CCNO :

- 68 m² à prélever de la parcelle cadastrée AR 0741
- 65 m² à prélever de la parcelle cadastrée AR 0743

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction aux conditions susmentionnées, et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Marianne ECOFFET : j'ai regardé les différentes délibérations. La passerelle est évoquée depuis le mois de février 2021. On a statué sur le plan de financement en avril 2021 et en juillet 2021. L'achat de terrains arrive donc après alors que les travaux soient bien engagés. Si les vendeurs n'avaient pas voulu procéder à l'échange comment aurait-on fait ?

Le Maire : j'avais recueilli leur accord préalable, je ne suis pas complètement idiot. Je serais «demeuré » de lancer 400 000€ de travaux sur des terrains qui ne m'appartiennent pas sans l'accord préalable des propriétaires. J'ai un engagement oral et je crois à la parole donnée.

Marianne ECOFFET : on est bien d'accord que pour l'instant les terrains n'appartiennent pas à la Ville.

Fernand BURKHALTER : il n'y a aucun souci. Ils vont nous appartenir très rapidement. Vous êtes toujours dans le procès Mme ECOFFET, vous souhaiteriez que les choses reculent alors que nous, nous avançons.

Marianne ECOFFET : je m'interroge aussi concernant la piste cyclable qui va frôler le bâtiment In Ouïe Cours. Qu'est-il prévu pour ce bâtiment ?

Le Maire : le bâtiment reste. Manifestement je présente des dossiers au Conseil Municipal qui ne sont pas lus, Le projet de passerelle figurait dans le schéma intercommunal de pistes cyclables qui a été adopté. Le Catering Café lui va être démolé puisque qu'il est prévu un passage cyclable à son emplacement actuel. C'est également dans le plan cyclable. IDEHA qui rachète le terrain nous cèdera l'emprise.

Il subsiste un doute concernant le tracé de la piste, mais elle devrait longer le parking Cerdan, aller sur la rue Ibarouri, rejoindre le parc urbain, traverser le parc du Lycée, traverser vers Packmat à côté de la gare routière. Nous avons beaucoup de chance, l'équipement du Département va être transféré à Saulnot. En effet, nous avons travaillé avec Martine PEQUIGNOT au déplacement du centre technique depuis plusieurs mois, parce que nous ne sommes pas complètement idiots comme vous le supposez, pour avoir un débouché de la bande cyclable sur l'avenue Jean Jaurès. Nous ne sommes pas propriétaires du centre technique, mais je suppose que nos amis du Département vont nous le céder à l'euro symbolique. Nous sommes 4 conseillers départementaux de la majorité départementale à Héricourt, je ne vois pas pourquoi cela poserait souci.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°9 : Reversement de la taxe d'aménagement communale à la CCPH**

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, expose que la Loi de Finances 2022 rend obligatoire pour les communes le partage des produits de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt dès lors que la CCPH supporte des charges d'équipements publics sur le territoire de la commune en question. Ce reversement prend effet dès l'exercice 2022.

L'article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.... ».

Les communes membres de la CCPH doivent donc par délibération concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI. Elles ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour délibérer, la CCPH devant pour sa part se déterminer préalablement pour fixer le cadre général, ce qui a été fait en Conseil Communautaire le 29 septembre 2022.

Pour rappel : les engagements du Pacte Fiscal Financier et de Solidarité (PFFS) adopté fin 2021, prévoient déjà un reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCPH pour les zones d'activités économiques et pour les zones culturelles et de loisirs sur une base de 50/50 avec des taux fixés à 3 pour le développement économique et à 2 pour le futur pôle culturel d'Echenans.

A noter également que la CCPH lors de son Conseil Communautaire du 29/09/2022, a décidé de ne pas organiser le reversement au titre de l'année 2022 car cela n'a pas été prévu dans les budgets des communes et obligerait à des décisions modificatives budgétaires en fin d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération concordante à celle du Conseil Communautaire du 29 septembre dernier, à savoir :

- ADOPTER le principe de reversement de base de 5% du produit de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCPH en contrepartie des équipements publics gérés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- ADOPTER le principe de reverser en sus du reversement de base, 45% du produit perçu par la Commune sur les zones d'activités économiques et culturelles celles-ci étant intégralement aménagées par la CCPH
- DIRE que le reversement ne s'appliquera qu'à compter de 2023
- AUTORISER le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Patrick PAGLIA : a-t-on une idée du montant de cette taxe d'aménagement ?

Fernand BURKHALTER : le montant est très variable selon les aménagements conduits. De toute façon avec la sobriété foncière on ne va plus rien aménager. Sinon je ne voterai pas ce rapport. C'est quand même un transfert de ressources communales vers la communauté de communes. En le votant à la CCPH, j'ai fait part de mes réserves. Je suis en désaccord avec ce texte gouvernemental, qui ne va pas dans le sens de l'histoire. Il faut garder une certaine autonomie dans les communes. Le gouvernement est dans une démarche de marche forcée pour l'intercommunalité, alors que moi je suis pour une marche consentie. C'était d'ailleurs le cas pour le Pays d'Héricourt, puisque dans le cadre du pacte fiscal et financier, on avait déjà acté le partage sur les zones d'activités et sur la zone « cinéma », soit la zone de Luze et la zone du futur cinéma. Nous étions d'accord de partager les taxes et nous le sommes toujours.

Par contre, ajouter 5% sur toutes les taxes d'aménagement, donc sur tous les permis de construire déposés, un jour cela passera à 50% et puis cela finira à 100/100 au profit de la communauté de communes. Ces 5% représentent une somme de 200 000€ dans les bonnes années, donc environ 10 000€ reversés à la CCPH.

Le vote est unanime.

Le Maire : je vois que le gouvernement est largement soutenu dans ses propositions par cette assemblée. Je rappelle que c'est une disposition qui a été votée à la sauvette cet été, sans consulter personne.

▪ **RAPPORT N°10 : Acquisition de terrain lieu-dit « Chauffour » à TAVEY**

Rémy ENDERLIN – Conseiller Municipal expose que Madame Nicole KRONENBERGER, demeurant 23, rue de la Fontaine à Tavey, a proposé à la commune d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section 285497ZA0201, située lieu-dit « Chauffour » à Tavey et d'une superficie totale de 25 820 m².

Deux hectares de cette parcelle sont déjà boisés, et à l'issue de la transaction, le reste sera planté d'arbres par l'Office National des Forêts qui a en charge la gestion de la forêt communale. Le prix a été fixé à 8 500 €.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition aux conditions financières susmentionnées et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Le Maire : j'attendais des félicitations puisque nous accroissons le patrimoine forestier de la commune, que nous le protégeons puisque c'est une forêt privée au départ qui aurait pu disparaître au profit de parcelles agricoles. Nous poursuivons l'acquisition d'espaces forestiers dans une logique écologique et de protection du climat, les parties agricoles devant être replantées en forêt. Si on veut planter 1 milliard d'arbres comme l'a promis M. MARCRON, il faut s'y mettre ! Dans les espaces publics, dans vos jardins, partout il y aura des arbres ! Et j'ai entendu que c'était dans les dix années à venir. Cela va être difficile, l'ONF m'ayant expliqué la difficulté importante à planter dans les forêts à reboiser.

Patrick PAGLIA – Adjoint en charge de la forêt : nous achetons une parcelle boisée alors qu'on aurait pu acheter la même parcelle rasée, le propriétaire aurait pu vendre ce bois.

Fernand BURKHALTER : d'ailleurs cette parcelle boisée servira de compensation pour la future zone de Luze. Nous préparons l'avenir, nous ne sommes pas tout à fait idiots.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°11 : Cession de l'immeuble 37 rue Gaulier**

Sébastien MANCASSOLA expose que la Commune a été approchée par Monsieur Mickaël CHOLLEY, demeurant 2B impasse de la Creusotte à BREVILLIERS, qui souhaiterait acquérir l'immeuble de rapport situé 37, rue Gaulier, dans l'enceinte de l'école Poirey.

L'immeuble est composé de 4 logements (2F3 de 78 m², 1 F2 de 56 m² et 1 F1 de 22 m²), sachant que 2 F3 sont actuellement loués. Compte tenu de sa situation dans l'enceinte de l'école Poirey, le bâtiment sera détaché de la parcelle AD 0033 par l'établissement d'un document d'arpentage qui déterminera précisément l'emprise foncière à céder.

Une partie de la parcelle attenante à l'immeuble sera également cédée à Monsieur CHOLLEY ; elle représente environ 480 m² à prélever de la parcelle AD0482 d'une superficie totale de 9 055 m².

Un prix de cession de 65 000 € a été fixé et il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Il est précisé que tous les frais inhérents à l'établissement des documents d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur, frais de notaire en sus.

Marianne ECOFFET : il y a deux logements occupés, donc j'aimerais connaître le devenir des locataires actuels. Ensuite, au niveau de la méthode de vente, je m'interroge : pourquoi ne mettez-vous pas en vente ce type de bâtiment sur le site Agora Store ? J'aurais également aimé connaître le DPE du bâtiment. Concernant les 480 m² qui sont ajoutés, sont-ils constructibles ou pas ? Le bâtiment est dans l'enceinte de l'école et il est accolé à un préau, j'aimerais savoir ce que devient ce préau.

Fernand BURKHALTER : il ne s'agit que du bâtiment et du terrain attenant ainsi que la mise à disposition des deux garages. Il y aura une convention d'occupation avec le futur acquéreur pour que les particuliers qui habitent ces logements puissent continuer à garer leurs véhicules.

L'acquéreur est un employé communal, ce bâtiment a été proposé prioritairement aux petits-enfants des époux PELISSARD – locataires. Ce sont d'ailleurs eux qui avaient déclenché cette opération. Le projet avait été abandonné. Depuis, nous y sommes revenus et compte tenu de la nécessité de maintien dans les lieux, nous avons abaissé le prix d'achat que nous avons consenti aux héritiers PELISSARD. Une clause de maintien des loyers sera mise dans l'acte. Qui plus est, M. CHOLLEY est disposé à entreprendre des travaux que la Ville n'a jamais faits. C'est un projet vertueux.

Marianne ECOFFET : j'ai bien compris en filigrane que le DPE est très très mauvais, mais comme pour les terrains du précédent rapport, nous vendons avant d'avoir effectué les démarches obligatoires, ici le DPE ?

Le Maire : il sera fait à la signature de l'acte puisqu'il est obligatoire.

Marianne ECOFFET : ces logements ont été évoqués au Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à l'occasion de l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal au 35 rue Rochet. La question vous avait été posée de savoir s'il y avait possibilité de rénover la maison, vous aviez répondu non et que nous avions déjà assez de logements. Vous avez ajouté que tous nos logements étaient entretenus et rénovés. Donc, visiblement pas ceux de l'immeuble de la rue Gaulier.

Vous ne m'avez pas répondu sur le site Agora Store qui est un site qui permet aux collectivités locales de mettre en vente aux enchères des biens. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Le Maire : nous verrons pour le faire lors d'une éventuelle prochaine vente. Mais je n'ai pas eu d'autre offre qui me convenait, il y a eu d'autres offres mais je n'étais pas sûr du maintien des locataires dans les lieux. Je fais confiance à M. CHOLLEY. M. et Mme PELISSARD sont des personnes qui n'ont rien demandé depuis vingt ans, qui ont été délicats avec la Municipalité. Franchement, des travaux auraient pu être faits mais ne l'ont pas été. On a engagé d'autres travaux dans d'autres logements. Je vous rappelle que la philosophie avant mon arrivée, était de dire on laisse les logements tels qu'ils sont et on ne les loue plus. J'ai pris une décision contraire et j'ai proposé de reprendre la location de tous ces logements, ce qui a été fait d'ailleurs puisqu'ils sont tous loués à une exception près due à la rotation, et nous commençons à les entretenir à petite vitesse. Il vrai que si on veut louer les logements il faut pouvoir les entretenir, sachant que l'entretien coûte plus cher que le gain de la location.

Marianne ECOFFET : le 11 octobre 2021 à propos du changement de la chaudière de l'école Borey, M. BELAOUNI avait souhaité élargir le débat et avait posé une question concernant la rénovation énergétique d'isolation dans les groupes scolaires. Vous avez répondu que tout un plan a été fait quant à la rénovation énergétique et vous avez conclu que la commune avait tous les moyens et peut faire face seule à ces dépenses

et le fera s'il le faut après les études préalables. Donc la commune a tous les moyens mais ne fait pas les travaux ?

Fernand BURKHALTER : on ne peut pas tout faire à la fois. On fait les choses petit à petit.

Marianne ECOFFET : en vingt ans il n'y a eu aucun travaux de fait dans ces deux logements.

Le Maire : je ne suis Maire que depuis dix ans.

Marianne ECOFFET : donc durant les dix années qui viennent de s'écouler, il n'y a eu aucuns travaux dans ce bâtiment qui est une passoire thermique. Vous ne m'avez pas répondu sur les 480 m² qui sont joints à la vente. Sont-ils constructibles ?

Le Maire : oui ils sont constructibles. Si vous voulez y construire un pavillon, je le détache immédiatement.

Marianne ECOFFET : votre réponse fait que je m'interroge sur le prix de la vente du terrain constructible et du bâtiment. Le terrain le moins cher du lotissement de la Pommeraie est à 55€/m², c'est ce qui est indiqué en ligne sur « se loger.com ». 480 m² à 55€, cela fait 26 400€.

Si le terrain est constructible avec pour le bâtiment, on est à 164€/m² pour cette vente. Cela veut dire que vous êtes en train de fixer le prix des passoires thermiques qui existent en centre ville, à moins de 200€ du m².

Le Maire : je ne fixe aucun prix. C'est une proposition de vente à un particulier qui a donné son accord.

Marianne ECOFFET : je trouve que c'est excessivement peu cher pour 156 m² habitables + deux garages +° 480 m² de terrain constructible.

Le Maire : si vous vous substituez personnellement au futur acquéreur à un prix plus cher, je retire ce point de l'ordre du jour. Madame, vous cherchez la petite bête sans arrêt.

Marianne ECOFFET : j'ai une dernière question concernant la sécurité à l'intérieur de l'enceinte scolaire. Ce bâtiment est situé dans l'enceinte scolaire. Cela veut dire que vous vendez à un privé, un terrain qui est situé dans une enceinte municipale.

Le Maire : enceinte municipale qui sera mise à disposition. Mme ECOFFET je dois vous interrompre, vous viendrez me voir dans mon bureau et je vous expliquerai. Que cherchez-vous exactement avec vos questions ?

Marianne ECOFFET : si vous ne pouvez pas me répondre publiquement, je ne viendrai pas. J'ai encore une question.

Le Maire : posez votre dernière question, mais vraiment la dernière cette fois-ci.

Marianne ECOFFET : le constat est que c'est trop peu cher. Ensuite, j'aimerais que l'argent gagné par cette vente soit utilisé pour un point très précis concernant l'école Poirey, à savoir pour l'appartement qui est dans l'école et est lui aussi une passoire thermique. Est-ce que vous avez déjà fait la liste des passoires thermiques qui sont occupées par des êtres humains sur Héricourt et qui dépendent de la Municipalité ?

Fernand BURKHALTER : ce constat a été fait. Je ferai un rapport lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal à ce sujet. Je ne veux pas vous répondre aujourd'hui sur ce point, parce que ce n'est pas à l'ordre du jour. Vous m'embarquez dans des débats interminables, qui épuisent la majorité municipale qui n'est pas intéressée par vos questions.

Marianne ECOFFET : je pense que cela intéresse les habitants d'Héricourt. Vous vendez à un prix dérisoire.

Le Maire : je mets fin à un débat qui s'éloigne de l'ordre du jour. Ce bâtiment est vendu à un prix acceptable, conforme à l'estimation domaniale, à 5 000€ près c'est la valeur vénale de l'immeuble. Vous laissez sous-entendre une malhonnêteté, ce qui est inadmissible.

Le rapport est approuvé à la majorité compte tenu d'une voix contre de Mme Marianne ECOFFET et de 6 abstentions de M. Gilles LAZAR, M. Jean-Claude ANCELIN, M. Ouari BELAOUNI, Mme Maryse PORTAZ, Mme Sylvie DAVAL et M. Quentin HAFEKOST

▪ **RAPPORT N°12 : Centre Simone Signoret – Autorisation de signature des conventions pour l'animation des clubs et des actions du Centre Social**

Fernand BURKHALTER expose que le Centre Simone Signoret propose par le biais de clubs, des animations diverses et variées, pour lesquelles nous sommes amenés à établir des conventions à savoir :

- Les conventions de prestations de service :
 - Club poterie,
 - bande dessinée,
 - espagnol,
 - anglais,
 - zumba kids et gold,
 - hip hop,
 - 1D solutions
- Les conventions de bénévolat :
 - Club patchwork,
 - Scrabble,
 - paus'ciné,
 - Poterie,
 - Tricot,
 - marqueterie
- Les conventions de partenariat et mise à disposition de salles :
 - Compagnie Zocha,
 - ALTH (association loisirs pour tous),
 - Association Fréquence 70,
 - FOL 70
 - Fila'scrap
 - .../

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres conventions peuvent également intervenir en cours de saison en fonction des actions menées : séjour vacances familles, animation jeunesse...

Il est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer toutes conventions liées à l'activité et aux animations du Centre Simone Signoret, qui pourraient intervenir pour la saison 2022/2023.

Le Maire ajoute : concernant la Cie ZOCHA c'est plus qu'une mise à disposition de salle puisque nous subventionnons à hauteur de 9 500€. D'ailleurs je suis heureux que cette compagnie ait pu s'appuyer sur la DRAC pour développer ses activités dans le Pays d'Héricourt. Non seulement la Ville lui apporte son soutien depuis plusieurs années, mais aussi la Communauté de Communes.

Patrick PAGLIA : concernant les rémunérations des animateurs : qui gère ? Y a-t-il un barème ?

Fernand BURKHALTER : c'est le Maire puisqu'il signe les contrats. Une seule animatrice a une rémunération supérieure aux autres, c'est la personne qui anime les activités gymnastique/musculation aux Chenevières qui est rémunérée en fonction de ses diplômes. Les autres sont payés entre 30 et 40€/heure.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°13 : Projet ADAGE – Reversement subvention au RPI Bussurel-Vyans le Val**

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, expose que dans le cadre d'un appel à projet « ADAGE », initié par l'Académie de Besançon dans le domaine artistique et culturel, l'Ecole de Bussurel a proposé un projet sur le thème « Rêvons-nous » et a obtenu une subvention d'un montant de 720 €.

L'objectif est de faire travailler les élèves autour de ce thème par le biais d'albums afin de développer leurs compétences en arts visuels, littérature et danse. Une semaine artistique de 6 jours est programmée en Juin à la Salle du Moulin de Bussurel avec un intervenant en danse afin de préparer un spectacle qui sera présenté aux parents.

La subvention ayant été versée sur le compte de la Commune d'Héricourt, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le Maire à reverser cette subvention à la Coopérative scolaire de l'établissement.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°14 : Transfert du bail location vente bâtiment 9 rue Jules Verne**

Le Maire expose que le 29 mai 2020, la société APA Franche-Comté a signé un bail commercial d'une durée de 9 ans, courant jusqu'au 30 septembre 2029, concernant un local d'une surface de 1708 m² situé 9 rue Jules Verne à Héricourt.

Par courrier en date du 20 octobre 2022, M. Michel Assat, gérant de la SCI 2A domiciliée 2 rue Gustave Eiffel à Héricourt, nous a fait part de son souhait de reprendre le bail commercial du bâtiment. La société APA ayant confirmé son accord pour cette cession du bail, je vous propose de la valider.

Pour ce faire, le bail sera transféré intégralement, et dans les mêmes conditions, à la SCI 2A. Le loyer mensuel sera maintenu à la valeur de 3 725.84 €.

La convention permettant au preneur d'acquiescer le bien avant la fin du bail sera signée par la SCI 2A aux mêmes conditions et en utilisant le même tableau d'amortissement que celui joint à la précédente convention. Au 1^{er} Avril 2022, le reste à payer pour l'acquisition est de 308 558.73 €.

L'activité industrielle exercée par la société APA sera maintenue dans ce local qui lui sera sous-loué par la SCI 2A.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à signer tout document à intervenir.

Le Maire ajoute : il n'y a pas d'urgence à ce que la Société APA quitte le local rue Gustave Eiffel, mais il faut noter qu'à partir de février 2023 elle sera redevable de royalties à Lidl qui a racheté le bâtiment. Le transfert est préparé mais l'activité n'est pas encore présente au sein des locaux situés 9 rue Jules Verne.

Le vote recueille l'unanimité.

Mme Danielle BOURGON informe M. le Maire que M. GODARD ne rejoindra pas la séance. M. le Maire présente donc le rapport n°6.

▪ **RAPPORT N°6 : Service public local Fourrière Automobile : rapport du délégataire pour la gestion 2021**

Le Maire expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

C'est ainsi que le 21 octobre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de M. Casadei, dirigeant de l'entreprise LUCCHINA SARL.

Après examen et échanges,

- La Commission n'a pas formulé d'observation sur le rapport du délégataire de la fourrière automobile;

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Il est demandé de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour la fourrière automobile.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport. Puisqu'il s'agit d'un rapport sur la sécurité, je vous repose la question : quand réunirez-vous le contrat local de sécurité de la Ville d'Héricourt ? Ceci d'autant que les derniers jours que nous venons de vivre il y a eu un certain nombre d'incidents importants sur notre territoire. Lors de l'avant-dernier Conseil Municipal vous aviez évoqué, suite à ma démarche auprès de M. le Préfet, une date à l'automne. Les héricourtois sont en attente d'actions concernant la sécurité dans notre commune.

Fernand BURKHALTER : Je ne réponds pas à vos injonctions M. LAZAR. J'avais l'intention de réunir le CLSPD de toute façon.

La sécurité de notre commune est assurée, même si ici et là on peut toujours déplorer des incidents comme des poubelles incendiées ou autres. Ils sont beaucoup moins fréquents que dans d'autres villes de l'aire urbaine qui disposent d'une police municipale. Donc, avoir une police municipale n'y change rien.

Le GPO se réunit tous les mois, je l'organise avec M. PAGLIA, Mme GIROD ainsi que les forces de police, de gendarmerie, les pompiers, Habitat 70 et quelques établissements scolaires. Les services de l'Etat sont également présents avec un représentant de la Préfecture et la Mme la Déléguée à la Politique de la Ville. Ce groupe est restreint ce qui lui permet d'être très efficace.

Je réunirai le CLS, mais l'automne n'est pas terminée, nous avons jusqu'au 21 décembre. Il faut que je trouve un créneau. J'ai beaucoup de responsabilités, je délègue à mes 9 adjoints et mes 8 vice-présidents de la CCPH, mais j'ai d'autres responsabilités au Pôle Métropolitain dont j'assume depuis quelques jours la présidence.

Gilles LAZAR : ce n'est pas parce que vous êtes très occupé que le CLS n'est pas réuni.

Le Maire : je vais essayer de voir pour une date encore en novembre, car décembre cela sera sûrement trop compliqué. Mais sans garantie, car c'est difficile de réunir toutes les parties prenantes sur un même jour. Alors que pour le GPO, j'appelle le Commandant de Police, je consulte mes deux adjoints, et cela ne prend pas un mois. Je crains que si je veux la présence de M. le Préfet, il soit difficile de trouver une date d'ici la fin du mois de novembre.

Nous réunirons le CLSPD, avec la crise Covid nous l'avons suspendu pendant deux années, mais nous avons eu le GPO pour gérer la sécurité. Cette instance permet d'entrer dans le fond des sujets, avec uniquement les professionnels concernés, sans oreilles indiscrettes. Pendant une séance de CLS ou de CLSPD, nous ne pouvons pas faire état du fond des dossiers.

Le rapport est voté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°15 : Centre Simone Signoret – Autorisation de versement de la bourse éducative pour les chantiers AJC d'octobre 2022**

Le Maire expose que le Centre Simone Signoret a organisé des chantiers Actions Jeunesse Citoyenne en octobre 2022 pour les jeunes de 16 et 17 ans. Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse AJC de 160€ à chacun des 14 jeunes participants dont les noms suivent, ceci pour un montant total de 2240€ :

Durant les vacances du 24 au 28 octobre 2022, ces jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne organisée par le service animation de la ville sur trois demi-journées. Ils ont nettoyé trois sites : parc urbain, le quartier des Chenevières et le parcours VITA. De plus, ils ont bénéficié d'une sensibilisation au tri des déchets par M. MILOUED du SITEVOM.

Ils ont créé un diaporama sur le déroulement de l'AJC et sur les gestes simples pour préserver notre environnement et ils ont construit et installé des poubelles de tri dans la salle ados.

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
FATTACH	Adnan	4 rue Pierre et Marie Curie	70400	HERICOURT
FATTACH	Ali	4 rue Pierre et Marie Curie	70400	HERICOURT
BICAJ	Emma	95 avenue Jean Jaurès	70400	HERICOURT
BICAJ	Kaltrine	2 rue de la Sapinière	70400	HERICOURT
HAMRAOUI	Aiman	41 avenue Léon Blum	70400	HERICOURT
DAGHMOUMI	Dellya	28 avenue du Mont Vaudois	70400	HERICOURT
DAGHMOUMI	Dagebril	28 avenue du Mont Vaudois	70400	HERICOURT
EL AMRI	Zahra	5 impasse Jeanne Wehrle	70400	HERICOURT
EL MOUZILI	Wadih	21 rue Georges Sand	70400	HERICOURT
FIKRI	Asmae	57 rue Bel Air	70400	HERICOURT
GHALI	Ilham	7 rue Jean-Jacques Rousseau	70400	HERICOURT
LECRIVAIN	Lenny	30 rue Pierre Prudhom	70400	HERICOURT
MOUMAN	Assia	8 rue René Descartes	70400	HERICOURT
OULA	Ange	37 rue Paul Vinot	70400	HERICOURT

Le vote est unanime.

■ RAPPORT N°16 : Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis le 19 septembre 2022

Le rapport ne fait pas l'objet d'un vote et n'appelle pas d'observation.

Au chapitre des questions diverses :

Marianne ECOFFET : M. le Maire, suite à la sécheresse de cet été, la Préfecture de Haute-Saône a indiqué par communiqué de presse du 21.10.2022, que le département de la Haute-Saône venait d'être placé au niveau « vigilance » et que les mesures de restriction d'eau étaient suspendues, mais qu'il convenait de garder une attitude responsable, de rester attentif sur les manières de consommer l'eau et de conserver de bonnes pratiques et de bons gestes pour l'économiser.

Parmi tous les bons gestes indiqués sur le communiqué de presse, deux me semblent particulièrement importants :

- détecter et réparer toute fuite sans tarder
- lutter contre le gaspillage en ne prélevant que les quantités réellement nécessaires à ses besoins

J'aimerais savoir comment ces deux points sont intégrés dans la négociation en cours de la délégation de service public de l'eau avec Véolia ?

Fernand BURKHALTER : cela fait 40 ans que Véolia gère l'eau à Héricourt en gestion déléguée. Je rappelle que c'est bien un service public. Evidemment, Véolia prend toutes les précautions nécessaires. C'est une belle société. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri d'une fuite de canalisation. Vous n'avez pas manqué de relever dans l'actualité, que le Maire de Belfort, dont le service de l'eau est en gestion publique, était très inquiet suite à une grosse fuite d'eau parce que les 40 000 habitants de Belfort étaient menacés de ne plus avoir d'eau. Il y a parfois des aléas qu'on ne peut absolument pas prévoir. En l'occurrence à Belfort la fuite a pu être localisée assez rapidement. Vous n'imputerez pas la sécheresse à Véolia ! Il faut raison gardée en toute chose. Véolia gère avec efficacité, nous aurons l'occasion d'ici la fin de l'année de renouveler le contrat.

Marianne ECOFFET : je fais le lien avec la fameuse fuite de 24 000 m3 chez un particulier, vous avez fait vous-même allusion à ce qui s'est passé à Belfort. Il est prévu à Belfort de mettre en place une dérivation. Pourquoi

n'aurait-on pas pu envisager de mettre en place une dérivation lors de notre fameuse fuite pour éviter que l'eau se perde, et est-ce que cela ne peut pas être discuté avec Véolia en prévision d'autres incidents de ce type ?

Le Maire : nous parlons de 20 000 m³ à l'heure à Belfort, il faut comparer ce qui est comparable. Ce n'était pas 24 000 m³ en un mois.

Marianne ECOFFET : en un mois, on a le temps de réfléchir à une dérivation.

Le Maire : peut-être qu'une dérivation aurait pu être mise en place, encore qu'avec une dérivation il faut continuer à alimenter le particulier. Le mari était absent mais l'épouse était présente. Il aurait donc fallu empiéter quand même sur la propriété privée pour mettre en place la dérivation et continuer à alimenter le privé. C'était impossible, nous ne pénétrons pas dans les propriétés privées sans autorisation.

Marianne ECOFFET : vous êtes en train de me dire que si cela se reproduit, nous perdrons la même quantité d'eau.

Le Maire : oui. Vous cherchez vraiment des noises au Maire.

Marianne ECOFFET : je pense que sans aucun doute, on aurait pu mettre en place une dérivation. 24 000 m³, c'est 200 factures-type de 20 m³ pour un foyer qui sont parties comme ça.

Le Maire : c'était l'eau de Champey qui coule par gravité à Héricourt et ne coûte presque rien à la Commune. C'est celle de Champagny qui nous coûte fort cher.

Marianne ECOFFET : je rappelle les termes de l'arrêté préfectoral « lutter contre le gaspillage en ne prélevant que les quantités réellement nécessaires à ses besoins ». Vous, vous considérez qu'on peut prélever 24 000 m³ sans souci.

Le Maire : nous avons un excellent rendement, alors que certaines communes ont de l'eau en abondance mais elles ont un rendement de 60% car leurs tuyaux sont percés. Ce n'est pas le cas à Héricourt.

Le Maire clôt le débat et lève la séance à 19H15.



Le Maire

